

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : cote.nancy@cspn.qc.ca

<https://www.cadre21.org/membres/3713b0b0ab37caab7252031d>

Date d'obtention : 2021-03-28 21:14:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La rapidité de l'intervention (première rencontre) est très importante.

1. La rencontre avec l'auteur, victime et tous les autres qui font partie de la problématique
2. S'assurer d'avoir les grilles sous la main dès le début des rencontres.
3. Évaluer l'incident rapidement (malveillant ou impulsif).
4. Communication avec les parents

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

1. L'intervention rapide.
2. Le caractère qui n'est pas moralisateur mais bien une posture de l'intervenant pour soutenir et éduquer.
3. Le gestion malveillant et impulsif que nous devons faire état dès le départ dans le milieu scolaire. La collaboration des différents acteurs (policier).
4. L'importance de ne pas se substituer au mandat du policier.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

1. Parler au jeune instigateur afin de réussir à bien comprendre les intentions des gestes posés.
2. S'assurer de bien protéger les jeunes qui ont fourni de l'informations.
3. L'intention de bien saisir le geste de impulsif ou malveillant de l'instigateur.

J'adore savoir que des grilles sont des outils de l'étape 1 à 4 qui seront nous guider dans les bonnes interventions et prises de décisions pour la suite. Le respect de la confidentialité aussi joue un rôle important dans les démarches.